

COMMUNE D'ARNAUD GUILHEM
CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2017
COMPTE RENDU

Présents : Cécile CASTELLE, Lydia CASTELLE, Chantal PIERRA, Georges PUISSEGUR, Patricia SUFFRAN, David TAVASANI, Jean-Pierre VIALATTE, Danielle VINSONNEAU.

Absent : Didier FOCH

Excusé : Jean-Louis BOULET,
Laurent SALLES (pouvoir à
Georges PUISSEGUR)

Ordre du jour

Sujet 1 : approbation du compte-rendu précédent
Sujet 2 : informations générales
Sujet 3 : attributions subventions
Sujet 4 : demande subvention sur les réserves parlementaires
Sujet 5 : délibération renouvellement d'un foyer d'éclairage public au village
Sujet 6 : délibération travaux salle des fêtes 2017
Sujet 7 : vente matériel
Sujet 8 : travaux communaux
Sujet 9 : journée citoyenne automne
Sujet 10 : questions diverses

Début du conseil : 20h40

Sujet 1 : approbation du compte-rendu précédent

Approuvé à l'unanimité.

Sujet 2 : informations générales et actualités

Tirage au sort des jurés d'assises : est présélectionné Jean Foch, tiré au sort sur les listes électorales.

Aménagement carrefour RD817 : le carrefour est identifié dangereux mais aucune décision n'a été prise au Conseil Départemental. L'aménagement du carrefour a été redemandé par courrier au président du conseil départemental, avec copie au vice-président en charge de la voirie et au secteur routier.

Achat groupés : proposition de la communauté de communes de réaliser des achats groupés. Aucun achat n'est prévu qui pourrait faire l'objet d'un achat groupé.

Employé communal : il est toujours en arrêt maladie, prolongé jusqu'au 16/06/2017. S'il reprend, une visite médicale de reprise sera effectuée.

Agriculteurs : la chambre d'agriculture a mis en place des aides aux agriculteurs victimes du gel : dégrèvement sur la taxe foncière non bâti et sur les cotisations MSA.

Epareuse : en cours sur les chemins ruraux du village.

Courrier anonyme : reçu en mairie le 8 juin dernier. Les conseillers trouvent pitoyable de ne pas s'exprimer directement alors que M. le Maire et les conseillers sont disponibles pour échanger avec les habitants.

Désherbage du cimetière : la commune a fait le choix d'arrêter les pesticides et assume ce choix. L'objectif est d'enherber le cimetière, ce qui sera fait lors de la prochaine journée citoyenne.

Stationnement gênant : la mairie n'a jamais contacté la gendarmerie concernant un stationnement gênant. Une enquête est en cours.

Sujet 3 : attribution de subventions

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent les subventions suivantes :
- SPA : pour un montant de 250€ (montant forfaitaire)

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

- ADALFA : association de prévention de la grêle : pour un montant de 50€ (montant forfaitaire)

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

Les autres demandes de subvention seront traitées lors d'un prochain conseil municipal, après le retour du budget de la Préfecture.

Sujet 4 : demande de subventions sur les réserves parlementaires

M. le Maire et la 3^{ème} adjointe ont rencontré 2 sénateurs dans le cadre d'une demande d'attribution de subvention pour la création d'une réserve incendie.

Mme MICOULEAU, sénatrice, propose d'accorder une subvention de 3 000€ pour la deuxième partie de l'ADAP.

M. Médevielle propose d'accorder une subvention pour la création de la réserve incendie (coût prévisionnel des travaux : 25 000€).

Concernant la création de la réserve d'incendie, le conseil municipal s'engage à débiter les études menant aux travaux en 2018.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution de ces subventions :

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

Sujet 5 : délibération renouvellement d'un foyer d'éclairage public au village

Le coût de remplacement d'un foyer lumineux suite à un coup de vent est de 1 375€, 800€ + TVA sont pris en charge par le SDEHG. Reste à charge de la commune 358€.

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

Sujet 6 : délibération travaux salle des fêtes 2017

Le coût prévisionnel pour les travaux permettant l'accessibilité de la porte d'accès de la salle des fêtes est de 4 200€ HT.

Après consultation de 2 entreprises, Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation de retenir l'entreprise Guichereau pour un coût de 4 200€ HT.

Délibération	Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0
---------------------	--

Sujet 7 : vente de matériel

Il a été proposé à M. le Maire l'achat d'une débroussailleuse qui est stockée en mairie et n'est plus utilisée depuis l'achat d'une débroussailleuse en 2016.

Le conseil municipal propose de la vendre 150€.

Sujet 8 : travaux communaux

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux suivants :

Pool routier : - chemin du Planon : 12 045€ HT.

- Chemin de Picheloup : 7 366€ HT

Les conseillers municipaux se prononcent en faveur de la réalisation de ces travaux.

Suite aux préconisations faites par le SDIS, la réalisation d'une réserve incendie aux Lacombes coûterait 18 296€ HT.

Sujet 9 : journée citoyenne automne

Proposition de travaux :

- Mise en herbe du cimetière
- Peinture de la porte de l'église
- Salle des fêtes

Date de la prochaine journée citoyenne : samedi 7 octobre

Sujet 10 : questions diverses

Espaces verts : en fonction du retour de l'employé communal, les conseillers interviendront à nouveau sur les espaces publics. Les habitants sont également invités à s'occuper de l'herbe devant chez eux

Demande de déplacement du panneau d'entrée en agglomération : le conseil municipal se prononce contre le déplacement du panneau d'entrée en agglomération.

Rappel : seul le maire peut demander un déplacement de panneau d'entrée en agglomération. Le déplacement de l'entrée dans l'agglomération ne signifie pas le déplacement des limites de constructibilité.

Demande de reprise de la voirie du lotissement du Galin : des règles de lotissement existent. Le permis de lotir signé par le préfet le 7 janvier 2002, prévoit la création des chaussées et la réalisation des travaux de voirie. Le permis de lotir prévoit également la création des points lumineux.

Monsieur le Maire attend une requête écrite de l'association syndicale libre, qui aurait dû être créée, conformément au code de l'urbanisme et à l'engagement du lotisseur pris par écrit le 24 juillet 2001.

Fin du conseil municipal : 23 heures.